

## **Projet de révision du Brevet Professionnel (BP) Fleuriste** **Rapport d'opportunité**

Dans un contexte fortement concurrentiel, la profession fleuriste poursuit son évolution technique, créative et commerciale. Sixième profession artisanale préférée des français, cette reconnaissance s'appuie notamment sur la capacité des fleuristes à élaborer des produits floraux adaptés aux attentes des clients et tendances du marché. Cette capacité d'innovation s'appuie sur un parcours de formation initiale destiné à l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Sur la base des travaux de la 15<sup>ème</sup> CPC DGESCO et de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F.), la révision du CAP Fleuriste a été homologuée par l'Éducation Nationale en 2018.

Si les évolutions apportées au CAP impactent structurellement le référentiel du Brevet Professionnel (BP) Fleuriste, d'autres enjeux ont été identifiés par les professionnels et les enseignants du secteur, qui soulignent le besoin d'actualisation du référentiel et des conditions d'examen du BP pour être en adéquation avec les évolutions du marché, du travail et des pratiques professionnelles en magasin.

Comme vous le savez, la F.F.A.F. reste très attachée et engagée à la cohérence des formations initiales, diplômes et certifications permettant la pérennité des parcours professionnels. Ses observations sont issues de plusieurs canaux d'informations et d'échanges :

- Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) de la Branche des Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers + Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.
- 4 076 adhérents en 2018.
- Réseau de 47 unions, corporations, associations professionnelles et chambres syndicales fleuristes.
- 1 Commission interne dédiée à la formation initiale réunissant des chefs d'entreprises et enseignants de 13 écoles et centres de formation fleuristes sur l'ensemble du territoire.
- Présentation et dialogue autour de la profession dans environ 80 réunions régionales ou départementales.

## 1. Le métier de fleuriste :

Le fleuriste exerce une activité à caractère **artisanal, artistique et commercial**.

La pratique de son **métier-passion** s'appuie sur la **connaissance**, l'observation et le **respect des fleurs et végétaux**.

La **relation humaine** et son **esprit créatif** lui permettent de traduire des **émotions**, pour toutes les occasions de la vie.

Il met en œuvre son **savoir-faire** pour créer des bouquets, des assemblages floraux et des arrangements de plantes, et propose aussi des prestations ou services en lien avec l'art floral, le commerce ou la décoration.

Sa grande **sensibilité** se conjugue avec un **tempérament volontaire**, un **sens de l'initiative** et un **esprit d'équipe**.

Etant au **service de sa clientèle**, il doit être **réactif et disponible** en s'adaptant aux **contraintes saisonnières** et au surcroît d'activité les jours de fêtes et les week-ends.

En plus de **maîtriser la langue** et de **savoir compter**, il est important pour lui de **maîtriser les outils et techniques de communication** ainsi que les **nouvelles technologies** pour assurer une activité ancrée dans la **modernité**.

Afin de répondre à certains besoins, de **suivre les tendances**, et dans le but de **pérenniser son activité**, le fleuriste a la possibilité de se **former** tout au long de son parcours professionnel, et doit se tenir au fait des **nouveautés techniques ou esthétiques**.

Force est de constater que le métier de fleuriste ne s'improvise pas.

Notre métier est à la fois **technique, artistique et commercial**. Les fleuristes doivent mettre en œuvre, au quotidien, des **compétences professionnelles** acquises par l'**apprentissage** et l'**expérience**.

La **tenue d'une entreprise** et le **développement de l'activité** exigent des **connaissances solides** en **gestion** et en **ressources humaines, botanique**, ainsi que toutes les règles et techniques de **commercialisation**.

Le **BP Fleuriste** est l'un des maillons des qualifications recherché et incontournable pour la pérennité de notre métier. Sa trame et sa construction reposent sur des **bases solides**. Sa révision doit bénéficier des **méthodes pédagogiques** déployées par l'Éducation Nationale et des nouvelles pratiques professionnelles.

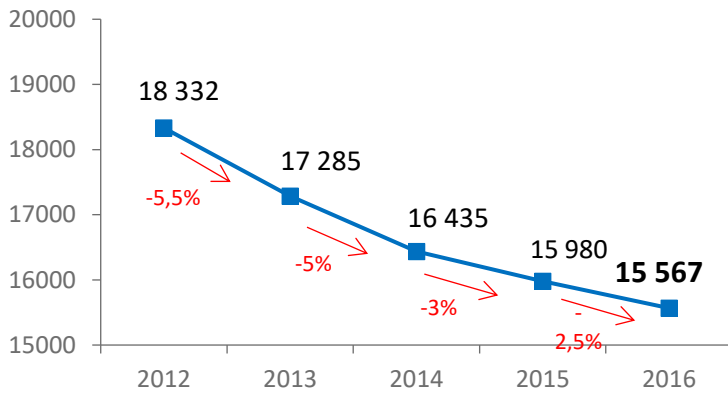
## 2. Fleuristes : principaux indicateurs statistiques (données 2017 et 2016)

Les commerces de fleurs représentent **14 741 entreprises**, dont 44% (6 455) avec au moins 1 salarié.

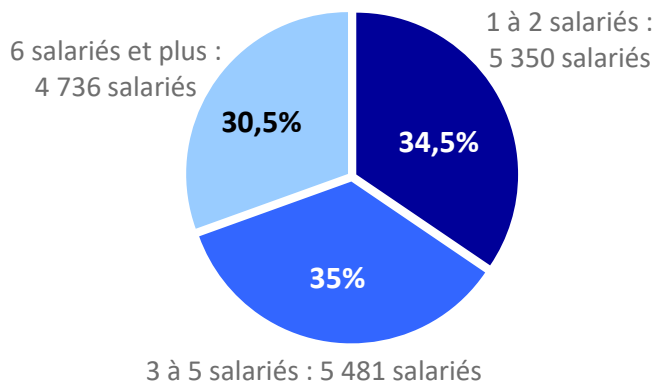
On dénombre **15 567 salariés**, âgés de 37,5 ans en moyenne, et qui sont à **81% des femmes**.

57 % des embauches sont en CDD, et 97,5% de ces embauches sont au statut d'employé salarié.

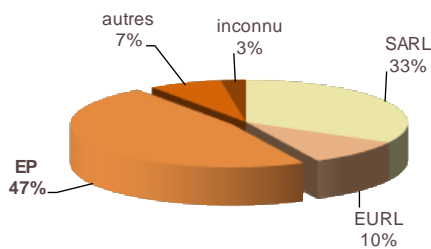
### Nombre des entreprises fleuristes en France :



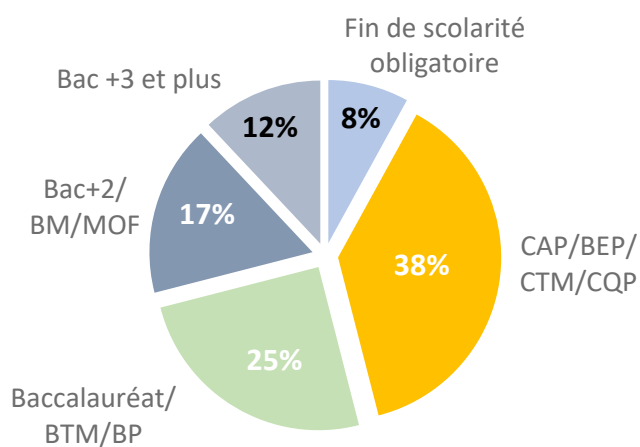
### Répartition des 15 567 salariés selon la taille des entreprises



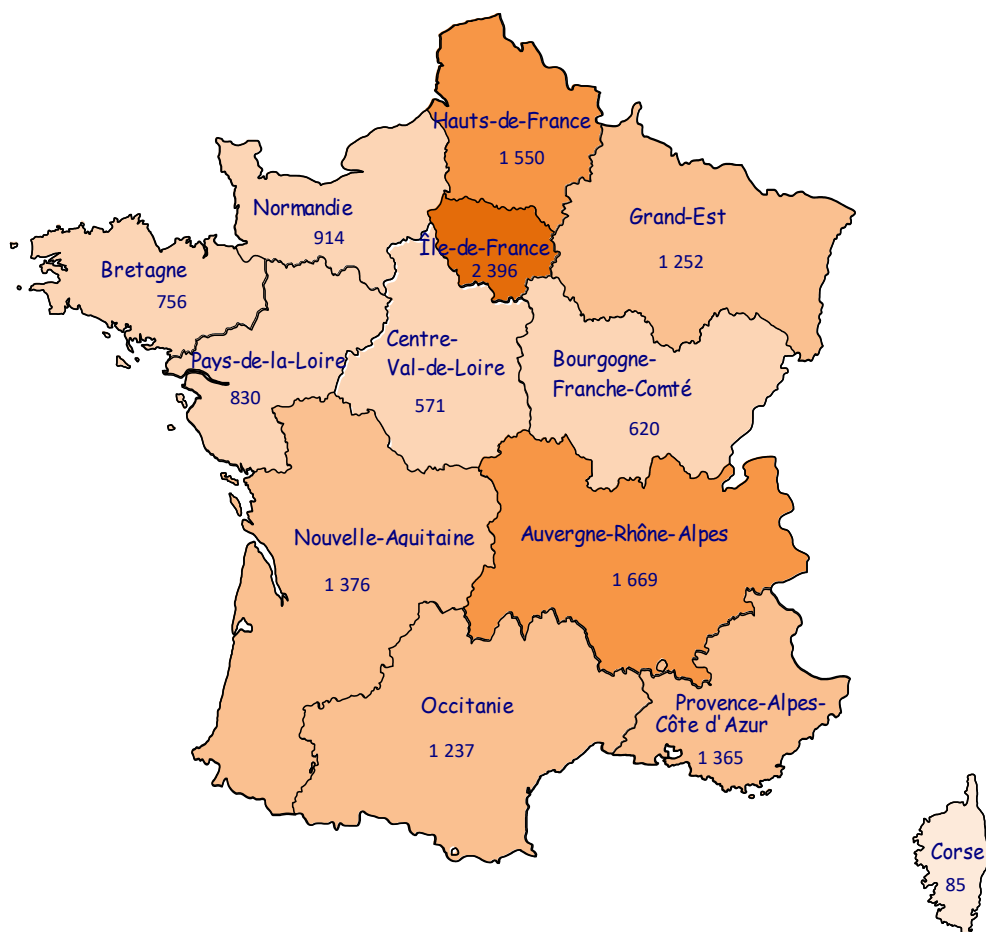
### Statut juridique des entreprises fleuristes : 47% d'entreprises en nom Personnel



### Niveaux d'études des dirigeants d'entreprises fleuristes (données 2017)



### Répartition géographique des entreprises fleuristes (données 2017)



### 3. Premier bilan CAP Fleuriste :

Le **nouveau référentiel CAP** a reçu un **accueil enthousiaste** et très favorable par les professionnels, les enseignants, les apprenants.

Les **méthodes pédagogiques** mises en place ont été l'occasion pour les établissements de formation de remettre à plat les contenus de cours, et une **nouvelle organisation** interne est venue pour appuyer ces changements.

Le nouveau référentiel, basé sur le **développement des compétences professionnelles**, la **contextualisation** donnant du **sens aux enseignements**, ainsi que la **réactualisation** et la **réorganisation** des savoirs font de ce CAP un diplôme en **adéquation avec les besoins des entreprises**, et semble être proche de l'objectif que s'était fixée la F.F.A.F.

Il est souhaitable de reprendre cette organisation dans la mise en œuvre du référentiel BP révisé afin de répondre tout autant aux objectifs envisagés par la profession.

En dépit des interrogations liées aux réformes en cours, notamment celle de l'Apprentissage, nous espérons insuffler un **nouvel élan** à la formation dans notre secteur et **améliorer l'employabilité** des diplômés, par le travail sur les référentiels, notamment par la définition de blocs de compétences cohérents. Nous aimerions également **redorer l'image** des apprenants, des écoles et de l'Education Nationale auprès des entreprises, les incitant, par la **qualité des contenus de formation** et leur adéquation avec le monde de l'entreprise, à **accueillir** plus d'apprentis ou de stagiaires en CAP et BP fleuriste.

En ce qui concerne le **calendrier**, les apprenants du « nouveau » CAP atteindront l'examen en juin 2020. Il serait optimal pour eux de commencer un BP dans sa nouvelle version, à la **rentrée de septembre 2020**, afin de ne pas être confrontés à des manques, ou un décalage dans les contenus de formation, pouvant être source de difficultés ou d'incompréhension.

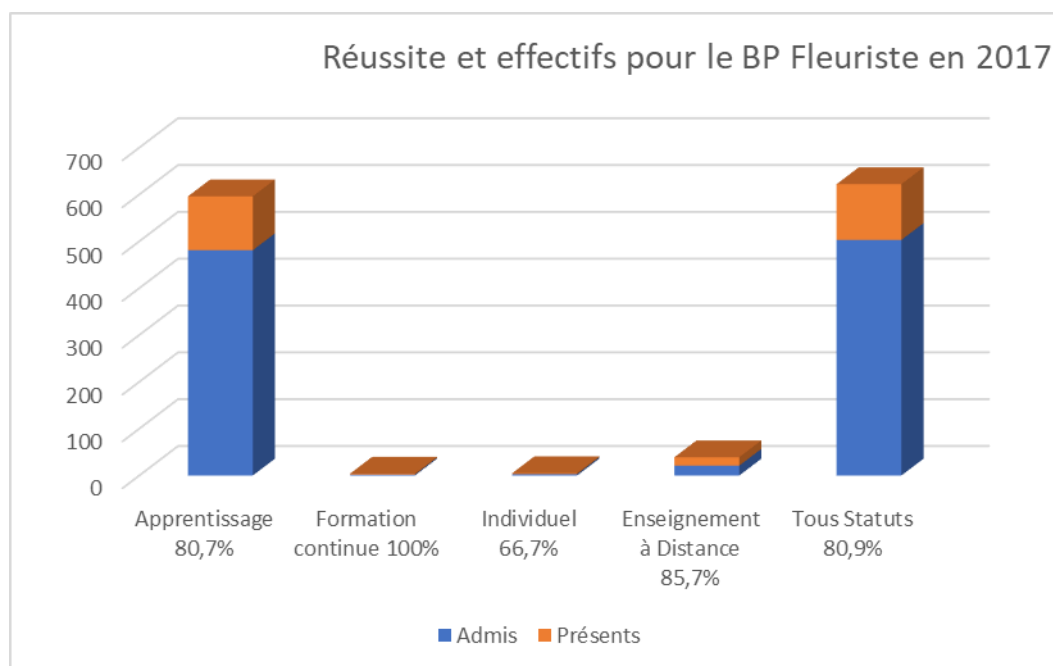
De ce fait, notre demande vient aujourd'hui. La commission établie par la DGESCO suite à l'accord, que nous espérons, de la 15<sup>ème</sup> CPC, disposerait de 10 à 12 mois pour réécrire ce référentiel, avant d'obtenir sa validation et sa parution, laissant 4 à 5 mois pour que les établissements puissent le mettre en place dans les conditions les meilleures.

### 4. Effectifs et résultats aux examens BP Fleuriste pour la session 2017 (chiffres DGESCO)

	APPRENTISSAGE			FORMATION CONTINUE		
	Présents	Admis	Taux réussite	Présents	Admis	Taux réussite
<b>BP FLEURISTE</b>	596	481	80,7 %	2	2	100,0 %

INDIVIDUEL			ENSEIGNEMENT A DISTANCE		
Présents	Admis	Taux réussite	Présents	Admis	Taux réussite
3	2	66,7 %	21	18	85,7 %

TOUS STATUTS		
Présents	Admis	Taux réussite
622	503	80,9%



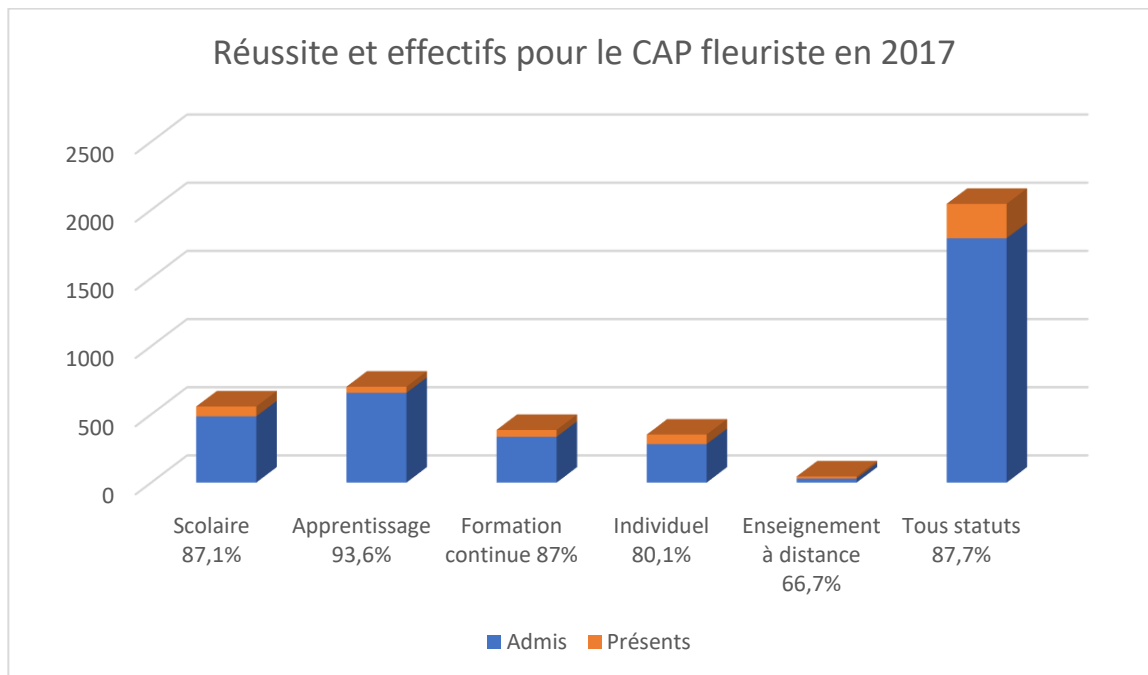
##### 5. Effectifs et résultats aux examens CAP Fleuriste pour la session 2017 (chiffres DGESCO)

A titre d'information, voici les chiffres pour le CAP.

	SCOLAIRE			APPRENTISSAGE		
	Présents	Admis	Taux réussite	Présents	Admis	Taux réussite
<b>CAP FLEURISTE</b>	558	486	87,1 %	703	658	93,6 %

FORMATION CONTINUE			INDIVIDUEL			ENSEIGNEMENT A DISTANCE		
Présents	Admis	Taux réussite	Présents	Admis	Taux réussite	Présents	Admis	Taux réussite
386	336	87,0 %	352	282	80,1 %	45	30	66,7 %

TOUS STATUTS		
Présents	Admis	Taux réussite
2044	1792	87,7%



## 6. Etat des lieux de l'actuel référentiel BP :

Le référentiel BP doit être dans la **continuité du nouveau CAP**. Certaines parties ont été retirées du CAP dans le but de les intégrer en BP, notamment en Botanique, reconnaissance des végétaux et technologie professionnelle.

Le référentiel actuel, et de fait les apprenants, sont en **décalage avec la réalité du métier**. Il est difficile de les intéresser, le contenu et les méthodes pédagogiques n'ayant pas suffisamment de **sens** pour eux. Une partie du contenu des cours dispensés est **inutile à leur quotidien**.

A l'instar du nouveau CAP, il est important de **développer les compétences professionnelles**. Il est constaté que les apprenants manquent d'**autonomie**. Une personne ayant obtenu son BP peut prétendre à un emploi comme **responsable de magasin**, et doit être en capacité d'assumer les tâches inhérentes à cette fonction.

Il conviendrait de développer leur autonomie, leur **esprit d'analyse**, leur **réflexion**, et leur capacité à choisir la bonne technique pour permettre la réalisation et **l'aboutissement d'un projet**. De même, leurs compétences acquises doivent leur permettre de prendre des **initiatives** et que celles-ci soient judicieuses. De plus, il est important qu'ils aient des **compétences renforcées en gestion**, que ce soit pour la marchandise (matériaux, matériels, végétaux, produits) ou bien encore pour l'organisation ou les **ressources humaines**, leur permettant de manager une équipe.

Enfin, un détenteur du BP, doit être **force de proposition**, pour la tenue et le développement de son entreprise, mais aussi pour la vente, le commerce, étant en mesure de proposer à la clientèle des produits répondant à la demande et mettant en avant ses **compétences** et **son savoir-faire** de fleuriste.

## 7. Modifications envisagées :

Les relations entre les professionnels, les formateurs et l'Education nationale ont été optimales pour le travail sur le référentiel CAP. L'écoute, le dialogue, le partage et la mise en commun des compétences de chacun ont permis une belle synergie et une collaboration fructueuse.

Nous sommes persuadés qu'il en sera de même pour la réécriture du référentiel du BP.

Nous serons bien évidemment dans cette démarche d'écoute et de dialogue, mais avons déjà quelques idées précises de propositions de modifications, pour un diplôme en adéquation avec la pratique en entreprise et une formation dans des meilleures conditions :

-faire ressortir **l'organisation du travail**, peut-être en travaillant et en étant évalué sur des études de cas ?

-rendre la **LVE Obligatoire**

-**augmenter le nombre d'heures globales**, passer de 420h à 500h /an. Le BAC PRO est à 700/800h /an, son contenu étant moins technique.

-**pratique professionnelle :**

\*Épreuves U11, U12, à part éventuellement le temps d'épreuve, rien à modifier

\*Epreuve **U13**, désormais ce serait : **réalisation d'un travail floral** : le but est de développer les compétences floristiques plus que celles du bricoleur. Pour l'instant, les candidats se concentrent sur une **construction de support**, sans penser ni **maîtriser son fleurissement**. Il est d'ailleurs compliqué de concevoir une structure et son fleurissement sans connaître le lot de matière d'œuvre à disposition. Le bricolage serait présent et enseigné, mais pas forcément évalué. Il serait plus orienté vers la fabrication de structures ou sellettes pour des abonnements floraux par exemple. L'épreuve quant à elle consisterait en la fabrication (ou l'assemblage) d'une **structure imposée** (fiche technique) et permettrait l'évaluation de son fleurissement. Malheureusement, les apprenants, même diplômés ne sont souvent pas en mesure de procéder à un **fleurissement d'importance**. Ainsi, ils seraient **formés et évalués** sur des produits ayant une **réalité commerciale** et nécessitant un **savoir-faire** pour son fleurissement, par exemple, une arche fleurie pour un mariage dont la base serait construite en branches, une grosse composition d'accueil sur une sellette dont le support imposé serait à construire, une pièce de deuil opulente et/ou originale dont la base serait à assembler. Cette épreuve, nouvelle version, remettrait le **travail floral au cœur de l'examen**, ce qui permettrait aussi d'augmenter les compétences, la technicité et le savoir-faire dans l'espoir de l'exercice de la profession recentré sur ses fondamentaux : le travail de la fleur et du végétal.

-**botanique :**

\***Intégrer ce qui a été enlevé du CAP** : la **reproduction des angiospermes**

\***Retirer** ce qui semble être **trop éloigné** du métier de fleuriste, **ou déjà vu en CAP**, désormais avec de manière approfondie (reproduction des Bryophytes, multiplication végétative, physiologie végétale, parasitologie, substrats)

\*Revoir la **Reconnaissance des végétaux**, en lien avec le CAP, et dans sa **continuité**. La liste du CAP étant actualisée, plus complète, elle est une bonne base, bien que devant être complétée pour le BP. Les noms botaniques seront exigés ainsi que les familles (à redéfinir puisque les progrès de la science ont fait changer cette nomenclature des familles).

De plus, **les familles botaniques** étudiées devront être plus en lien avec la pratique actuelle du métier. Il y sera ajouté le **biotope d'origine**, permettant la **mise en application des notions vues en CAP** comme les **besoins** en eau, lumière, hygrométrie, substrat, ou la multiplication végétative, ou encore la sensibilité à tel ou tel parasite. Enfin l'examen en reconnaissance des végétaux **ne devra pas être limité** aux végétaux issus de ces familles.



**-technologie professionnelle :**

Quelques ajouts à prévoir notamment sur les règles de sécurité, par exemple dans l'utilisation d'outils électroportatifs, ou la prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS)

**-Commercialisation, Négociation, organisation du travail, EEJS :**

**Réorganisation des savoirs associés :**

**\*Commercialisation-Négociation**

**\*Gestion administrative et financière**

**\*Organisation du Travail- Ressources Humaines (gestion d'équipe, lois... contenu RH de l'EEJS)**

**Conclusion :**

Nous espérons que cette présentation aura permis de mettre en exergue à la fois les données concernant la profession et la formation fleuriste, mais aussi les raisons pour lesquelles la révision du référentiel du Brevet Professionnel fleuriste est essentielle et indispensable.

De ce fait, nous sollicitons votre accord pour sa réécriture, celle-ci s'inscrivant dans la continuité du travail accompli pour le référentiel CAP, et permettant ainsi une formation réactualisée, moderne, et en lien étroit avec les pratiques professionnelles en entreprise, pour une meilleure employabilité des diplômés et une pérennisation de la profession de fleuriste.

Nous vous remercions par avance de votre bienveillance et nous tenons à votre disposition pour toute question ou suggestion.

Pour La Fédération Française de Artisans Fleuristes (FFAF)  
Richard HAUCK  
Maître Artisan Fleuriste - Formateur  
Président de la Commission Formation Initiale de la FFAF